

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 juin 2022  
Rapporteur :  
Monsieur Thomas FEREC**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 23/06/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022  
(accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de coopération avec GRDF**

**Quimper Bretagne Occidentale est engagée dans la transition énergétique et le développement durable. GRDF assure la distribution du gaz naturel sur des communes membres de Quimper Bretagne Occidentale avec un réseau étendu. Cette infrastructure peut contribuer à mettre en œuvre des solutions technologiques innovantes et performantes répondant aux enjeux du PCAET. Dans le cadre de sa mission de service public, GRDF entend être un partenaire actif pour accompagner Quimper Bretagne Occidentale et propose donc une convention de coopération.**

\*\*\*

Au travers des objectifs de son projet communautaire, Quimper Bretagne Occidentale est engagée dans la transition énergétique et le développement durable. Suite au conseil communautaire du 17 mars 2022, son engagement s'est traduit par la validation du lancement de la démarche pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à l'échelle de la communauté d'agglomération.

GRDF est un acteur majeur dans le domaine de l'énergie du territoire en assurant la distribution du gaz naturel dans 8 communes membres de Quimper Bretagne Occidentale, au travers d'un réseau de distribution étendu de plus de 437 km. Dans le cadre de sa mission de service public, GRDF entend être un partenaire actif de cette étude de programmation énergétique en accompagnant Quimper Bretagne Occidentale, et en mettant à sa disposition des services et des données utiles pour accélérer sa transition énergétique. Au travers des infrastructures existantes pour laquelle la majeure partie des investissements ont déjà été consentis, GRDF peut ainsi contribuer à mettre en œuvre des solutions technologiques innovantes et performantes répondant aux enjeux du PCAET sur la maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables.

GRDF propose au travers de la convention de définir les modalités de coopération entre Quimper Bretagne Occidentale et GRDF sur les thématiques suivantes :

- appui à l'identification du potentiel de méthanisation avec injection dans le réseau de Distribution GRDF ;
- appui au développement de solutions de production de gaz renouvelables à partir des déchets solides et liquides : pyrogazéification, méthanation, valorisation des biodéchets ;
- appui lors de réflexion sur de mobilité durable au développement de solutions au GNV et Bio-GNV ;
- identification des opportunités de transition énergétique liées au réseau gaz : solutions Gaz/ENR lors de réalisation de zone d'aménagement, de projet sur des bâtiments existants ou neufs ;
- mise à disposition des données de consommations au gaz naturel du territoire de Quimper Bretagne Occidentale ;
- mise à disposition des données cartographiques (moyenne échelle) du réseau gaz de Quimper Bretagne Occidentale ;
- mise à disposition d'un KIT pédagogique pour sensibiliser les publics scolaires aux économies d'énergies.

La convention définit les engagements des deux parties. Un Comité technique sera mis en place. Il se réunira à une fréquence trimestrielle avec des représentants de Quimper Bretagne Occidentale, des représentants de GRDF et des partenaires potentiellement. Une réunion de restitution sera organisée pour les élus régulièrement.

\*\*\*

Au vu des enjeux en matière de transition énergétique repris dans le projet de territoire, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention avec GRDF.